



Culture et tiers-secteur en Bourgogne-Franche-Comté

Observation conduite en 2024 par l'association Tiers-lieux en BFC
avec le soutien de la DRAC et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté



Direction régionale
des affaires culturelles



Contributeur·rice·s

Cette étude a été conduite et réalisée par un **groupe-projet** composé de divers contributeur.rice.s du réseau Tiers-lieux BFC :

- **Joséphine Damidot** de Tiers-lieux BFC
- **Nicolas Debaive** du Pestacle
- **Véronique Chatard** des Accords du Lion d'Or
- **Marion Luras** et **Clément Lavault** de La Bricole
- **Laura Hervé** du Collectif comme un gant
- **Bénédicte Pierret** de La Coursive
- **Julie Le Mer** de la Pimenterie



Merci à **Yoan Paillet** de l'**INRAE** pour la conduite de l'analyse statistique, ainsi qu'à **Emilie Perron**, co-animatrice de formations croisées culture - éducation populaire, pour son regard porté sur la question des droits culturels.

Finalités et objectifs de l'étude

Finalité : mettre en évidence et pérenniser l'action des acteur·rice·s du tiers-secteur qui font vivre l'art et la culture en Bourgogne-Franche-Comté

Objectifs :

- Etudier et mettre en évidence les spécificités et la réalité de ce qu'est un "tiers-lieu culturel" en région BFC
- Identifier plus finement ces lieux afin de mieux les accompagner dans le cœur de leur action : lien au territoire, utilité sociale, coopération et ouverture des publics
- Comprendre les raisons du fort développement de projets de tiers-lieux à dimension culturelle en BFC
- Questionner leur modèle économique et comprendre les enjeux de l'hybridité des activités
- Proposer une vision co-construite avec les acteurs et les partenaires institutionnels sur l'accompagnement, le développement et la pérennisation de ces projets sur le territoire



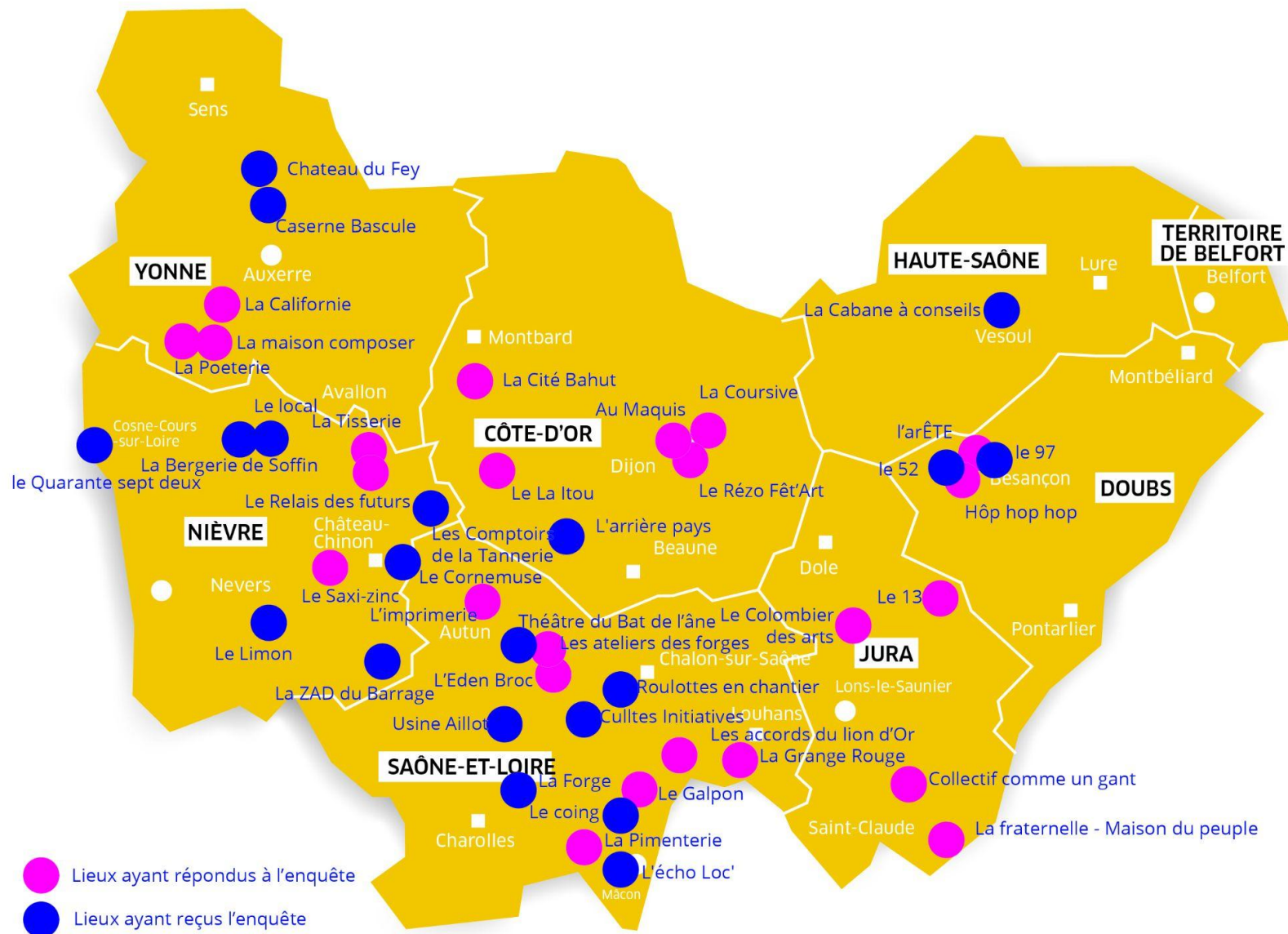
Méthode

- Un **questionnaire** envoyé à **47 lieux** entre le 11 juin et le 11 juillet 2024
- **44 lieux** potentiellement concernés par l'étude (*3 réponses négatives*)
- Un total **24 réponses**, portant **le taux de réponse à 55%**
- **11 entretiens** auprès d'artistes, permettant de croiser les regards, menés par **5 tiers-lieux** du territoire : La Coursive, L'Imprimerie - La Bricole, Les Accords du Lion d'or, La Pimenterie, le Collectif comme un gant.



Un **taux de réponse qui paraît tout à fait satisfaisant** au regard :

- Du contexte politique (dissolution de l'Assemblée nationale, élections législatives)
- De la période estivale, particulièrement chargée pour les lieux culturels



Fiche d'identité des répondants



© La Bricole

Fiche d'identité

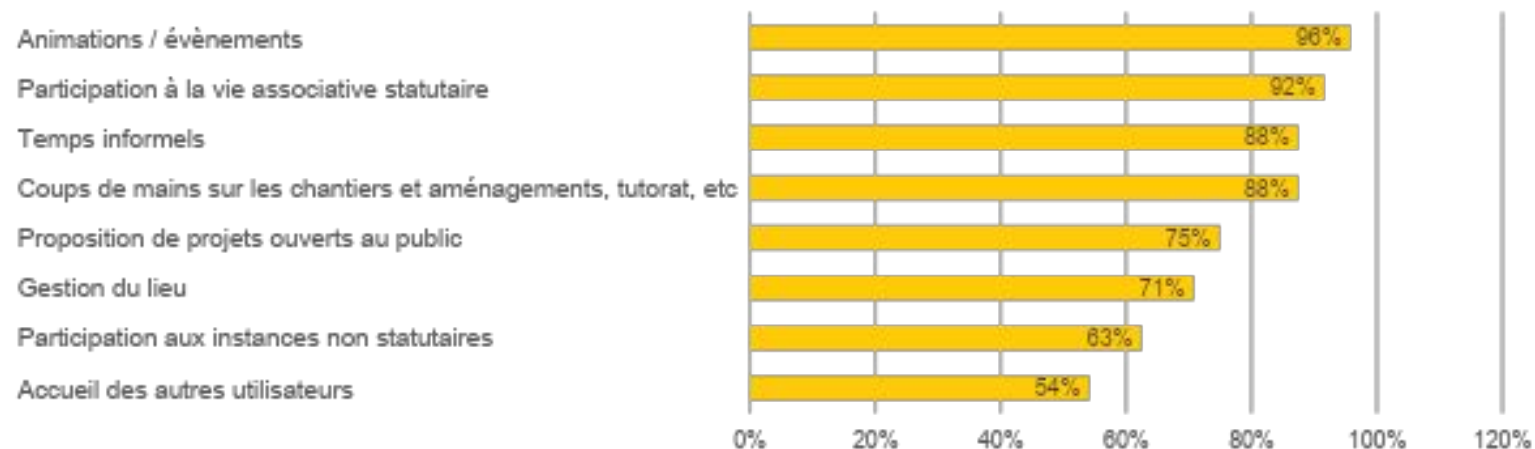
- Une grande majorité d'**associations Loi 1901, plutôt récentes** (médiane en 2015)
- **Près de 50% des lieux en ZRR** (zone de revitalisation rurale). Ce sont des zones rurales faiblement peuplées et parmi les plus touchées par le déclin démographique et économique.
- **21% des lieux ne bénéficient d'aucun label ou agrément**, laissant présager un faible niveau de connaissance des dispositifs existants et/ou une volonté de rester en dehors de ceux-ci. A contrario, 16% d'entre eux cumulent les labels, agréments et autres dispositifs (Fabrique de territoire, Manufacture de proximité, Deffinov, Fonds d'innovation territoriale, Pôle territorial de coopération économique, Espace de vie sociale...)
- Des **lieux ancrés dans des réseaux territoriaux et/ou thématiques** :
2/3 d'entre eux adhèrent au réseau régional des tiers-lieux en BFC. S'ensuivent différents types de réseaux : les foyers ruraux, les cafés associatifs, les MJC et d'autres réseaux de tiers-lieux ou assimilés tiers-lieux.



Gouvernance et mode de participations

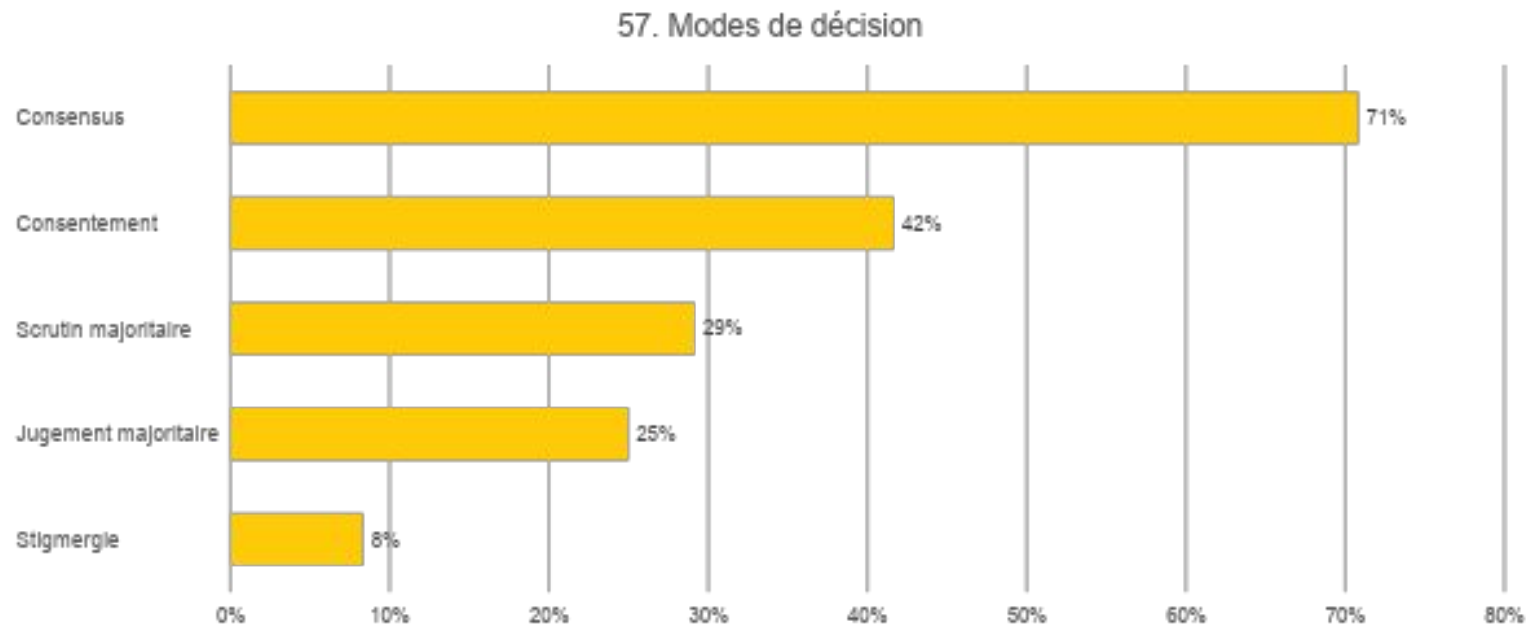
- **40 bénévoles en moyenne** par lieu (dont 50% de femmes) - le bénévolat constitue une ressource essentielle pour faire fonctionner ces lieux, que ce soit pour « filer un coup de main ponctuel » ou pour gérer la structure.
- Une **participation des usager·ère·s et publics** au cœur de leur fonctionnement. On observe néanmoins que 37,5% des structures n'impliquent pas les usager·ère·s et publics aux instances non statutaires, autrement dit celles qui généralement régissent le plus l'activité au quotidien de la structure (on imagine que celles-ci sont dévolues aux équipes salariées).

55. Participation des usagers et publics



Gouvernance et mode de participations

Le **consensus est privilégié** au sein de ces structures. Il semblerait qu'une minorité de lieux fasse appel à des modes de gouvernance partagée tels que le consentement, le jugement majoritaire ou la stigmergie, témoignant de l'importance de poursuivre la sensibilisation des acteurs à ces modes d'organisation qui permettent de favoriser la coopération et le partage du pouvoir au sein d'un collectif.



Ressources humaines

58 salarié.e.s en CDI

29 en CDD

59 ETP au total



**25% des lieux
n'emploient pas
de salarié·e**



Tous les collectifs employeurs sont sensibles au **bien-être** de leurs salarié·e·s et appliquent une ou plusieurs mesures destinées à limiter les risques psycho-sociaux. Les congés spéciaux et la semaine de 4 jours ne sont mises en place que dans respectivement 2 et 1 lieu. La **mesure** du bien-être n'est pratiquée que par 3 collectifs.



Seuls **6 lieux** sont affiliés à la **convention collective des entreprises artistiques et culturelles**. Ainsi, bien que la majorité des lieux se reconnaissent comme « lieu culturel », seuls 6 sont administrativement affiliés à ce secteur.

Modèle économique



- De fortes **disparités** en termes de modèles économiques
- Budget annuel moyen de **200 000 €**, avec de fortes disparités :
- **16 000 €** de budget minimum | **1 360 000 €** de budget maximum
- Budget médian : **130 000€** [50% ont un budget inférieur à 130 000€ / 50% ont un budget supérieur à 130 000€]
- **92%** des lieux ont recours à des subventions publiques
elles représentent en moyenne **38%** de leur budget
- **50%** de ressources propres
- Près d'**une structure sur trois** est financièrement **déficitaire**.



Si les subventions publiques constituent les principales sources de financements de fonctionnement pour trois quarts des collectifs, les activités de **bar** et de **restauration**, les **cotisations** et **dons**, la **billetterie** et la **location d'espaces** sont identifiées comme des ressources importantes.

Subventions publiques

- **67%** des lieux bénéficient d'un financement d'un ou plusieurs ministères (dont 46% de la DRAC)
- **46%** des lieux bénéficient d'un soutien de la Région BFC
- La **CAF** soutient un tiers des collectifs de l'enquête, de même que **33%** sont soutenus par leur **EPCI**
- **30%** des subventions de fonctionnement sont issues **d'appels à projets** (pour 4 répondants, la part s'élève même à 50%)
- Des **conventions pluriannuelles** ont pu être mises en place pour 10 collectifs en particulier avec les CAF et les départements.

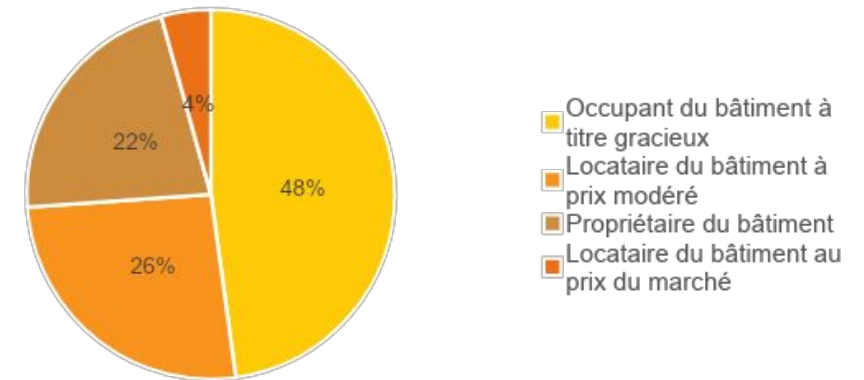


L'Etat apparaît comme le premier soutien (en nombre) des tiers- lieux. Suivent les départements, les communes et la Région, sans présager des montants alloués qui n'ont pas été analysés dans le cadre de cette étude

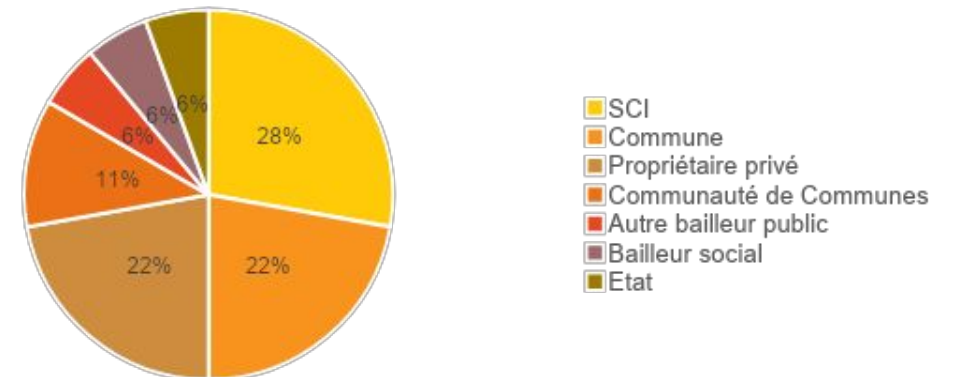
Foncier

- Près de **50%** des collectifs sont **hébergés à titre gracieux**, une minorité est locataire au prix du marché.
- **21,7%** des collectifs sont **propriétaires** du bâtiment qu'ils occupent.
- **8 collectifs** sur les 20 ayant répondu à la question sur la propriété du bâtiment (83) sont logés dans des **bâtiments publics**.
- Concernant les **titres d'occupation**, on retrouve majoritairement des conventions de mises à disposition à titre gracieux ou du domaine public, quelques baux emphytéotiques et des baux d'occupation temporaire.

82. Occupation du bâtiment



83. Propriété du bâtiment



Le lieu

Son accessibilité

- **50% des collectifs** indiquent que leur lieu n'est pas facilement accessible en transports voire pas du tout... Posant ainsi la question de l'accès pour ceux ne disposant pas du permis ou tout simplement d'une voiture.
- **83% des lieux** sont accessibles aux personnes en situation de **handicap**.



Sa capacité d'accueil

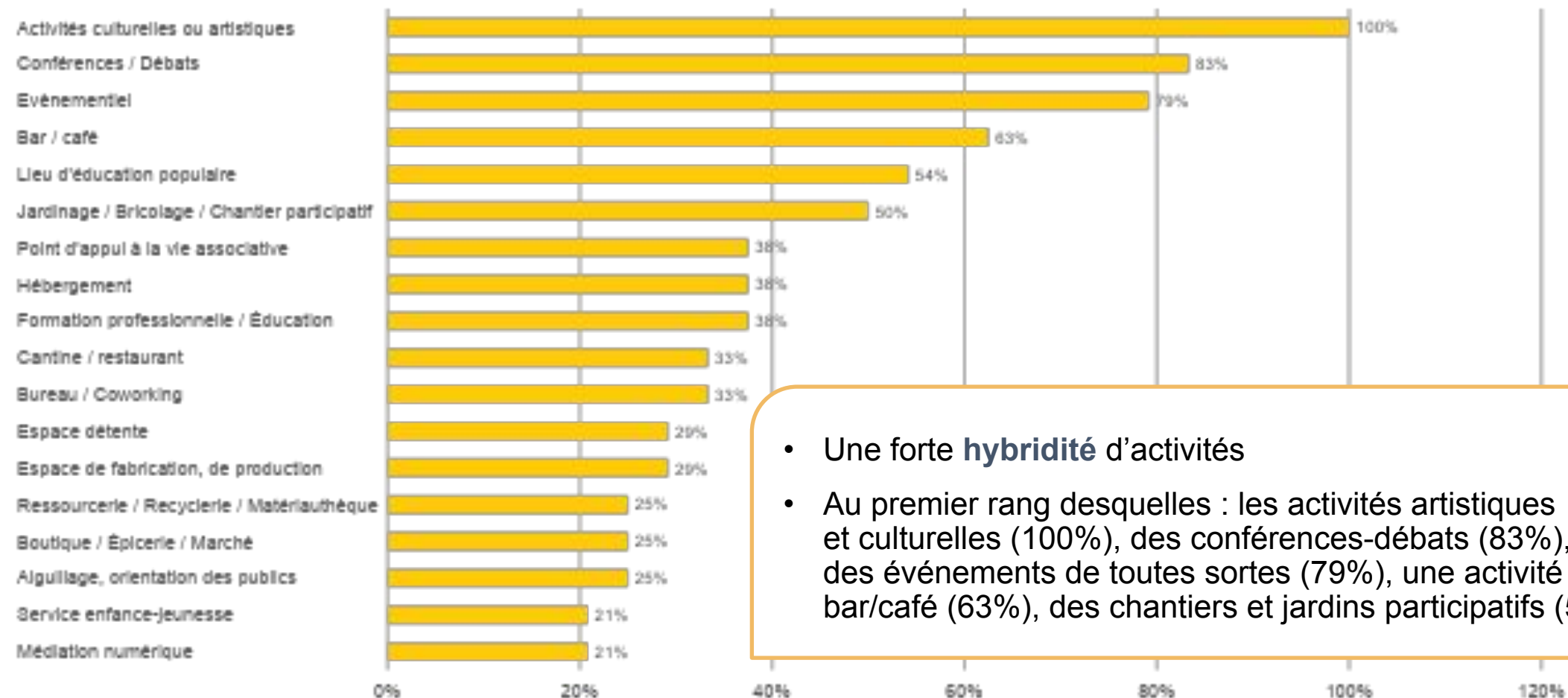
Les collectifs du tiers-secteur culturel en BFC gèrent **des lieux de petite jauge** (moins de 100 personnes pour 45% des lieux). Se distinguent : La Poèterie, La Grange Rouge et la Fraternelle (plus de 700 voire 1500 personnes).

Son ouverture

100% des lieux sont ouverts à tout public. Seuls 5 lieux n'ouvrent leurs portes qu'une petite partie de la semaine. Pour la grande majorité, **les lieux sont très régulièrement ouverts**.

Les activités

4. Activités proposées (par 5 lieux et plus)



- Une forte **hybridité** d'activités
- Au premier rang desquelles : les activités artistiques et culturelles (100%), des conférences-débats (83%), des événements de toutes sortes (79%), une activité bar/café (63%), des chantiers et jardins participatifs (50%).

Les activités culturelles et artistiques



© Philippe Malet - La Cursive

Activités culturelles et artistiques

- Tous les champs artistiques sont représentés avec une **prédominance de la musique, du théâtre, des arts plastiques et visuels et de la danse**.
- Plus de 7 lieux sur 10 indiquent avoir une **approche pluridisciplinaire**. Ce qui se vérifie puisqu'en moyenne 6 disciplines artistiques différentes sont exercées dans les lieux interrogés.
- Les 4 types d'activités artistiques et culturelles les plus représentées sont **les pratiques amateurs, les activités de diffusion et de programmation, l'accueil d'artistes en résidence et le développement de pratiques artistiques**



© Les accords du lion d'or



10 lieux disposent d'une licence d'entrepreneur du spectacle

La programmation

Tous ont une activité de **programmation artistique**

Beaucoup multiplient les sources d'inspiration :

- **79%** en accueillant des programmations de structures extérieures
- **58%** au travers de partenariats avec d'autres structures
- **54%** en proposant une programmation ouverte

46 jours de programmation en moyenne par lieu

Environ **6 collectifs sur 10** réalisent un travail de **veille et de prospection** quand la moitié d'entre eux font le choix de la programmation ouverte. Une manière de laisser la place à l'inattendu en laissant libre champ aux associations, usager·ère·s et habitant·e·s.

Dans plus de **80%** des cas, ces derniers sont associés à la programmation, passant ainsi d'une posture de l'offre à une posture d'usages.



A la Californie (Toucy, 89), le collectif propose de faire récit collectivement en invitant des artistes en lien avec les dynamiques en œuvre au sein du tiers-lieu (co-design ou design participatif).

Profil, accueil et rémunération des artistes

46 artistes accueillis en moyenne par lieu et par an
soit **plus de 1 000 artistes programmé·e·s**
au total en 2023

22% d'amateur·rice·s

41 % de femmes



© Les accords du lion d'or

Tous les lieux rétribuent les artistes :

- **en majorité sur simple facture ou en embauche directe (CDDU, GUSO)**, plus rarement au travers de contrats (contrats de cession, co-production, co-réalisation).
- Seuls **5 lieux fonctionnent au chapeau**, soit de manière systématique et exclusive ou en complément d'autres modalités.
- **Un tiers des collectifs** rémunère les artistes en **droits d'auteurs**. Cette modalité est particulièrement applicable aux arts graphiques et plastiques, au cinéma, à l'audiovisuel, à la photographie, ou même au logiciel.

Accueil du public

- **3 400** spectateur·rice·s en moyenne par an et par lieu.
- Plus de **80 000 personnes** ont assisté à un événement culturel et artistique proposé dans ces lieux.



Bien que ces structures ne soient pas stricto sensu des lieux de diffusion et de programmation, cette enquête permet de mesurer **l'impact** de ces initiatives, tant du point de vue des artistes que des personnes touchées par leurs événements.



- **3 lieux sur 4** proposent la **gratuité** et/ou l'entrée à prix libre. Parmi eux **6 ne pratiquent que la gratuité**.
- Les entrées à prix fixe ne sont proposées que dans 2 lieux sur 5.
- **Fourchette de prix : 3 à 12€**



En plus du prix libre, certains collectifs ont expérimenté certaines pratiques intéressantes à relever : **participation consciente, entrées suspendues, tarifs au choix et solidaires**.

Qualification du public

- Les publics sont majoritairement qualifiés de **divers, mixtes, intergénérationnels** et **multiculturels**.
- Ces derniers sont aussi qualifiés **d'ouverts, bienveillants, curieux** et **joyeux** !
- Plusieurs lieux mettent en évidence leur capacité à toucher **des personnes isolées** ou **en situation de précarité**.



Les résidences artistiques

71% des lieux ont accueilli des résidences en 2023 (soit 17 lieux)

117 compagnies, groupes, artistes accueilli·e·s en résidence

904 jours total de résidence

- Des formats variables principalement à la **journée** ou à la **semaine**
- **88%** des résidences ont débouché sur une **représentation publique**
- **50%** des lieux proposent un **accompagnement artistique** sur les projets



Seuls **6** lieux bénéficient de **financements publics** pour accueillir des résidences et rétribuent donc les artistes en conséquence

Les résidences artistiques

- Un **hébergement** quasi systématiquement pris en charge.
- **59%** des lieux mettent à disposition des espaces contre participation aux frais du lieu (énergie).
- **40%** des lieux les mettent à disposition gratuitement, prennent en charge des repas et des transports voire rémunèrent les artistes.
- **40%** mettent leurs espaces à disposition avec contrepartie (sortie de résidence ou atelier).



Le concept de résidence n'est, semble-t-il, pas compris de la même manière selon les collectifs :

Pour tous, il s'agit de **périodes temporaires pendant lesquelles un ou plusieurs artistes réalisent un travail de développement, de création voire de diffusion au sein du lieu.**

Les modalités d'accueil sont néanmoins très **variables.**

Spécificités des lieux

La création artistique

- **50%** des lieux ont eu une activité de création.
- **33** créations artistiques en 2023.

La pratique amateur

- **5 831 heures** (dont près de la moitié rien que pour le Café des pratiques à Besançon)
- **777 jours** pour plus de **7 000 personnes** touchées.



L'utilité sociale

Au regard des partenariats - **88%** avec les acteurs du travail social et de l'insertion, on comprend que la pratique artistique est moins une fin en soi qu'un moyen de répondre aux préoccupations d'un territoire.

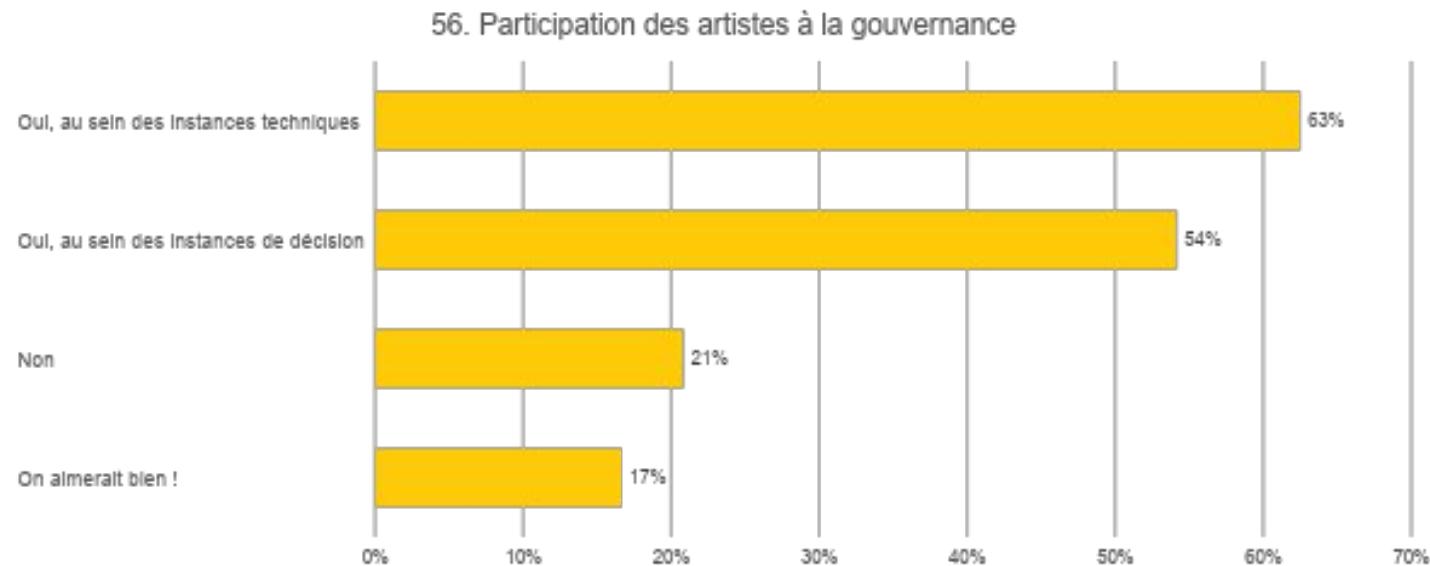
Les actions hors les murs

- **100%** délocalisent leurs actions, avec l'idée d'aller vers...
- Certains en font leur quotidien comme le Collectif comme un gant (lieu itinérant - Jura)



La place des artistes dans ces lieux

79% des lieux impliquent les artistes dans la vie des structures, à l'échelle des instances techniques pour les deux tiers d'entre eux et au sein des instances de décision pour la moitié d'entre elles.



Regards d'artistes sur ces lieux



Qui sont-ils ?

Les tiers-lieux membres de l'équipe-projet ont mené des **enquêtes qualitatives** avec un panel de **11 artistes** fréquentant leurs lieux :

- De nombreuses disciplines sont représentées : théâtre, théâtre de rue, mise en scène, poésie, slam, gravure, chant, musique, plasticien·ne, improvisation, artiste autour du textile (sculpture, costumes...).
- Ce sont presque tous·tes des artistes professionnel·le·s vivant en proximité des tiers-lieux et ayant un niveau d'investissement relativement fort au sein du tiers-lieu.
- Moyenne d'âge des répondant·es : 51 ans
- Tous·te·s à l'exception d'un·e artiste sont membres de collectifs ou d'une compagnie.



© Les accords du lion d'or

Leur définition d'un tiers-lieu

- **Un lieu de vie accueillant** : un lieu physique et ouvert où les gens ne viennent pas “pour la culture”, il n’y a pas de séparation entre culture et autres activités, on est là pour “faire ensemble”, “c’est un lieu de travail où l’on se sent chez soi”.
- **Un espace de coopération, un espace commun** : lieu de rencontre et de synergies, espace de travail partagé, de mutualisation, de partage de compétences. Chacun·e doit amener de la contribution, ce qui amène l’artiste à être dans une autre posture que simple animateur·rice, prestataire ou usager·ère·s du lieu. C’est la somme des envies de personnes individuelles qui est à la source du projet, et non une initiative publique. La notion de coresponsabilité et d’horizontalité y est très présente ; ainsi que d’égalité salariale que l’on soit artiste ou technicien·ne.
- **Un lieu alternatif** aux structures existantes dans la mesure où il accueille une grande diversité de propositions citoyennes, il ne propose pas d’activité définie, il n’entre dans aucune case, il est hors-norme, il est à “but non-lucratif”.
- **Un espace de liberté** : tout semble possible, il y a moins de protocoles et plus de spontanéité
- **Un lieu tourné vers son territoire** : il permet de rendre la culture accessible à tous·tes

Leur définition du tiers-lieu



“Nous sommes plus proche de l’entraide que de la programmation.”

Chanteur classique

“C'est un espace d'ouverture culturelle qui a plus sa place en ruralité qu'en ville, où il y a généralement une offre déjà très fournie”.

Comédien et théâtre de rue

Je fais un lien (chronologique) entre l'apparition des Tiers-lieux et le mouvement des Gilets jaunes : j'ai le sentiment que les citoyens ont eu besoin de se réapproprier des espaces vides et des savoirs, de se retrouver pour faire ensemble, pour échanger, pour refaire du lien.”

Comédien

“Un tiers lieu, ce serait un endroit qui serait dans un interstice entre l'espace public et l'espace privé sans être une institution culturelle ou éducative. Un lieu qui se construirait en fonction du territoire et des habitants. Dans une grande diversité de formes. Ce n'est pas un lieu dédié uniquement à la culture. Un lieu singulier car en co construction avec ses usagers.”

Metteuse en scène, comédienne

“Dans un tiers-lieu, quand tu viens, tu ne sais jamais trop ce qu'il y a, tu découvres des nouvelles choses que tu ne soupçonnerais pas d'exister, c'est multiple ! Il s'y passe beaucoup de choses très différentes. On se rend compte qu'il y a un manque de lieux comme ceux-ci, de plus en plus de personnes sont en recherche de ce type de lieux”.

Artiste plasticien



Leurs usages de ces lieux

- **Artiste programmé·e**, voire accueilli·e en résidence, fréquence entre 2 à 6 fois par an (5).
- **Lieu de travail**, de rencontres, de développement du réseau professionnel et de coopérations avec d'autres artistes (4).
- **Animation** et participation à des ateliers à destination de divers publics (4).
- Participation en tant que **public** (4).
- Participation en tant que **bénévole**, organisateur·rice d'évènement (4).



Aucun·e artiste ne semble considérer le “réseau de tiers-lieux” comme un réseau de diffusion dans la mesure où beaucoup ont du mal à les identifier. Ils perçoivent plutôt le tiers-lieu comme un espace de co-crédation de proximitd, que comme un espace de programmation.

Leur vision des résidences au sein d'un tiers-lieu



© Les accords du lion d'or

Ce qui différencie les tiers-lieux des autres lieux de résidence (pour 9 d'entre eux) :

- l'**accueil**, les **échanges**, la **dimension humaine et vivante** et la **vision non professionnelle** de ces espaces.
- la possibilité d'**intégrer la création artistique à la vie du lieu** : des allers-retours permanents entre les personnes du lieu (les habitant·e·s et les artistes) et la connexion à des personnes de tous horizons et multigénérationnelles.
- la mise à disposition d'**outils**, de **compétences** et de **ressources** sur place
- la **flexibilité** sur les horaires, l'**absence de contrôle** et la **liberté** proposée dans le processus de création ("*on te laisse les clés!*"), ce qui permet de travailler sur l'autonomie.

Le rôle des artistes...

... dans la société :

- Générer des **émotions**, des **imaginaires**, des **souvenirs** auprès du public (6 artistes).
- Amener de la **réflexion** sur ce qui a été vécu, **ouvrir des questionnements** sur le monde et les **poétiser**, rôle politique, réouvrir les possibles (5 artistes).

... au sein du tiers-lieu :

- **Faire société** : créer des échanges autour des besoins liés aux professions artistiques, créer des espaces de réflexion sur comment y répondre et s'y adapter, faire évoluer les points de vue et cheminer dans les réflexions, ouvrir sa pratique, se mettre en position d'humilité au sein d'un collectif (4 artistes).
- **Rendre accessible l'artistique** : montrer que les artistes sont des personnes comme les autres, briser les frontières en créant plus de proximité entre artistes et public (4 artistes).

En quoi ces lieux répondent aux besoins des artistes ?

Les besoins prioritaires des artistes :

- De **collectif**, de **faire ensemble**, de **liens de confiance** et d'**accompagnement** dans la structuration, d'un réseau local (3 artistes).
- Du **soutien** sur la diffusion, pouvoir avoir plus de représentations pour mieux toucher les programmeur·rice·s (3 artistes).
- De **plus de financements** (4 artistes), de plus **d'espace** (2 artistes) et de **rencontrer** le public (1 artiste).

Comment les tiers-lieux y répondent selon les artistes interrogés ?

- **Être un espace-test** : mettre à disposition des espaces, mettre en relation avec les usager·ère·s du lieu, mutualiser des ressources, des idées pour développer les activités, s'autoriser à "faire de l'inutile" et à avoir de la spontanéité (6 artistes)
- **Créer des passerelles avec le public** (2 artistes)
- **Organiser des espaces de réflexions**, des rencontres et temps de partage entre pairs sur les pratiques vertueuses et contraintes de chacun.e (1 artiste)
- **Proposer des espaces vitrines** pour aller jouer plus loin dans les territoires et en profiter pour inviter d'autres programmeur·rice·s (1 artiste)

Pistes de solutions pour soutenir les tiers-lieux et les artistes qui y sont impliqu·e·s ?

1 Proposer des **financements dédiés** aux tiers-lieux culturels, acteur·rice·s qui arrivent en complémentarité des lieux plus institutionnels, en préservant leur capacité à inventer, à être spontané, à être des espaces-tests.

2 **Faciliter la mutualisation** d'actions entre lieux et ainsi développer le maillage entre lieux.

3 **Intensifier les actions et soutiens** à destination des tiers-lieux en milieu rural.



© Pierre Acobas - La Pimenterie

Raison d'être et valeurs

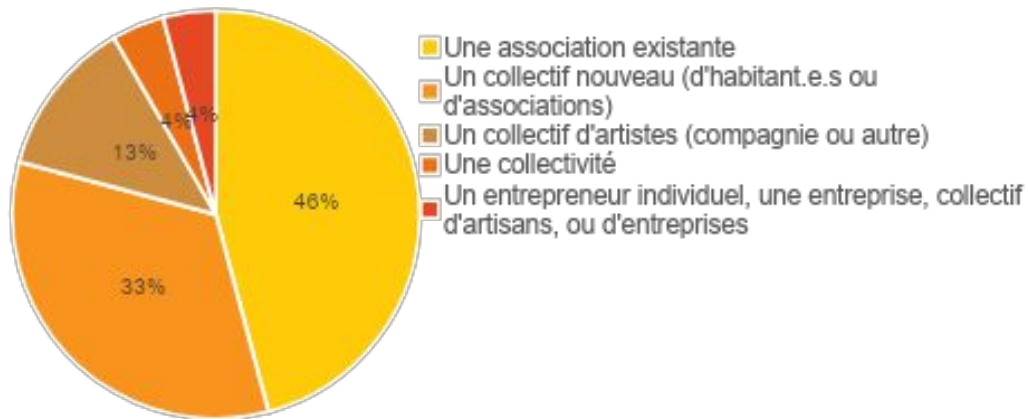


© La Bricole

La naissance du projet

Pour **50% des lieux**, l'impulsion est née d'une association existante.
Pour un tiers, l'étincelle est venue d'un collectif nouvellement créé. S'il a pu s'y trouver des artistes dans les structures interrogées, seuls 3 lieux ont été initiés par des collectifs d'artistes.

41. Impulsion /initiation



C'était il y a 40 ans, je n'étais pas présente. Mais en gros, ça a dû être la phrase " Vindieu, la belle grange des Bailly part en lambeaux, va bien falloir la r'taper !" Il était surtout donc question d'un patrimoine qu'on ne pouvait pas laisser à l'abandon. C'est de là que tout a commencé et qu'il a fallu trouver des sources de financement.

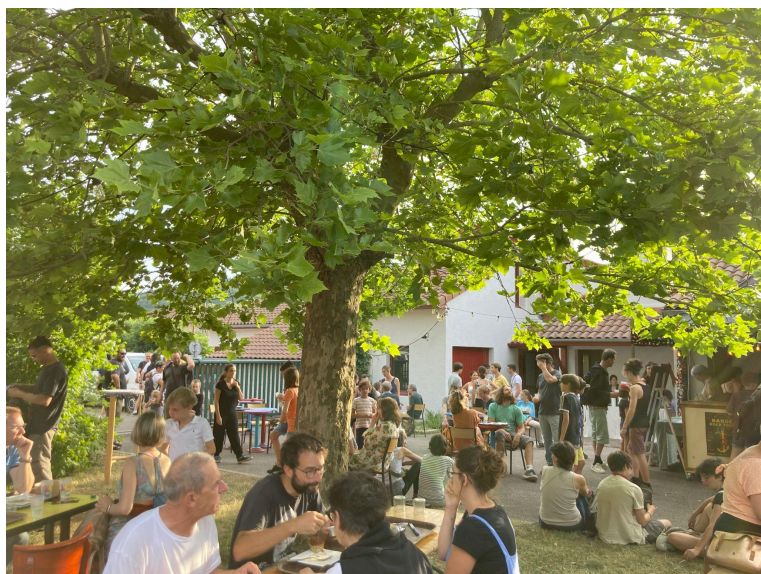
La grange rouge (71)



L'étincelle est venue de ...

- La **volonté de (re)faire vivre** un lieu chargé d'histoire parfois abandonné, de créer un lieu ressource commun aux acteurs du territoire, un lieu de convivialité (10 lieux)
- L'envie de vivre une **expérience collective** autour de la création de projets alternatifs (4 lieux)
- L'envie de répondre à des **enjeux de transition sociale et écologique** sur le territoire (3 lieux)
- Le besoin de **pérenniser une action** qui allait disparaître du territoire (2 lieux)

La naissance du projet



© La Pimenterie

- Au-delà d'être perçus comme des alternatives, **ces lieux répondent à des manques**. Pour plus d'un tiers d'entre eux, c'est la raison principale qui a conduit à la structuration du collectif. C'est le cas notamment du Saxi-Zinc, un lieu pour retisser du lien alors qu'il n'existait plus de commerces dans ce petit village de la Nièvre.
- A égalité, **la volonté de créer quelque chose**, de faire et d'apprendre ensemble, autrement comme pour le collectif de la Bricole à Autun (71).
- Une minorité exprime que **l'envie de coopérer** avec d'autres acteur·rice·s du territoire les a guidés dans la structuration de leur projet.
- Enfin, d'autres ont répondu à une **opportunité foncière**. Le Bahut à Semur-en-Auxois (21) en est un bon exemple : alors que les associations locales avaient besoin d'un lieu pour se rassembler, créer, diffuser, l'ancien lycée de la ville s'est révélé disponible avant travaux.

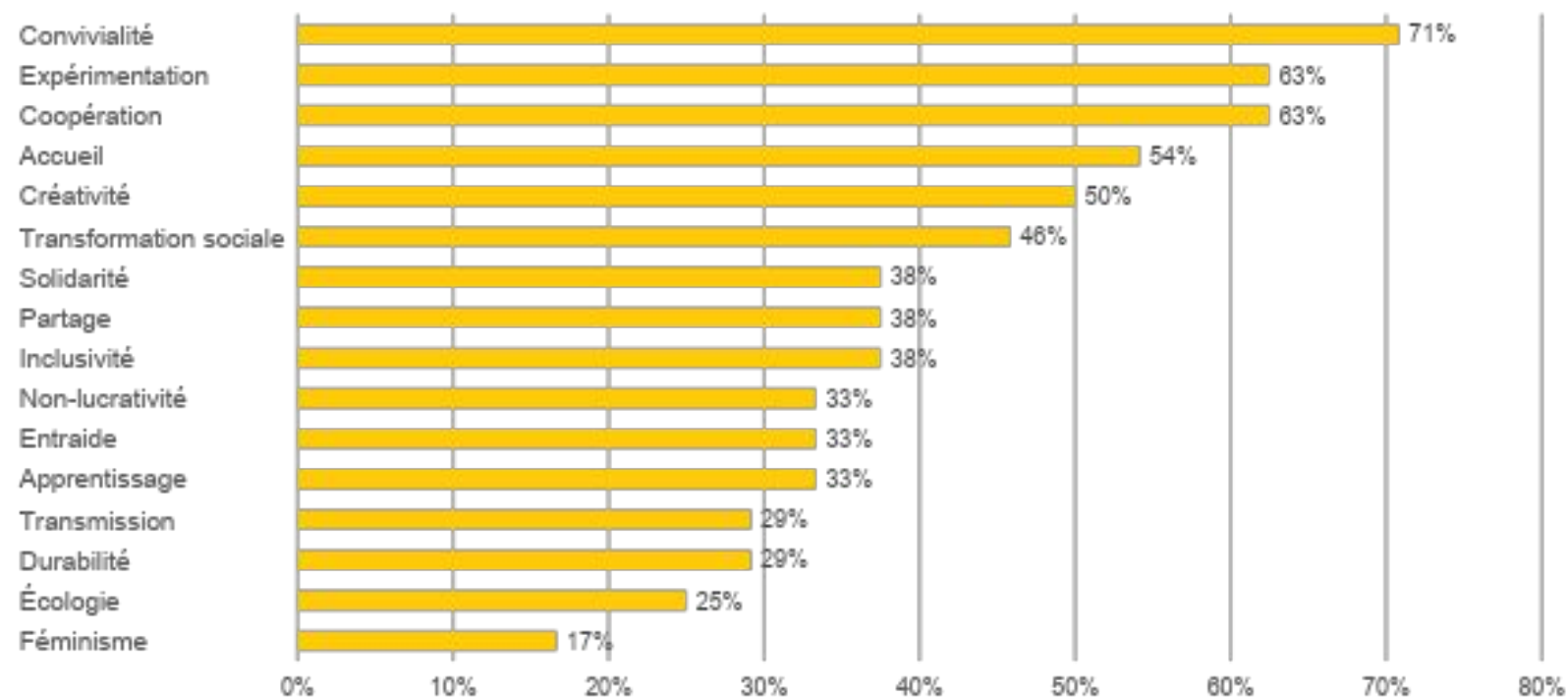
Les valeurs

- **Pour plus de 50%** on retrouve des valeurs phares de l'univers tiers-lieux : la **convivialité**, la dimension **expérimentale** (à associer au droit à l'erreur), la **coopération** (entre usagers, entre structures du territoire), **l'accueil** (si important dans le contexte politique actuel) et la **créativité** (il en faut pour faire autrement).



© Pierre Acobas - La Pimenterie

43. Valeurs phares



Tiers-lieux ou pas ?

- La majorité se reconnaît dans la charte du réseau régional : ancrage territorial, expérimentation et création, ouverture, mixité et convivialité, libre contribution et gouvernance partagée, hybridation d'activités et de revenus, entraide et mutualisation entre pairs.
- **Ces sont des lieux qui s'autorisent à tout faire, qui vont au-delà d'un projet culturel.**
- Il faut ici rappeler que l'étude ne portait pas exclusivement sur les structures se revendiquant comme tiers-lieux culturels mais bien sur celles qui participent à "faire culture" autrement et qu'on peut identifier comme appartenant au "tiers-secteur culturel" du territoire. La nuance peut paraître fine mais elle est importante. Car le terme de tiers-lieu porte en lui un grand nombre d'idées parfois contradictoires et, en resserrant sur ce panel sémantique, nous nous serions coupés de plusieurs acteurs (qui sont d'ailleurs parfois des tiers-lieux sans le savoir).
- Les 4 lieux qui disent hésiter à recourir à ce terme, ne le font pas pour les raisons suivantes : le terme est peu compréhensible pour leurs usagers ; ils existaient avant la naissance du concept de tiers-lieu ; ils préfèrent utiliser d'autres concepts : "lieu infini", "lieu commun" ; ils considèrent que c'est un effet de mode.

Nous nous retrouvons dans les définitions actuelles de cette notion. Nous avons initialement une réticence avec l'aspect "fourre-tout" de cette notion et de certains lieux que nous avons identifiés comme tels à l'échelle nationale avec une dimension commerciale et de "greenwashing" dans laquelle nous ne nous retrouvons pas. La rencontre avec les personnes de l'association des TL BFC a levé tous ces freins !

La Bricole – L'imprimerie (71)

Les spécificités des tiers-lieux

- **L'ancrage territorial** en particulier dans des territoires très ruraux
- La **diversité de propositions artistiques** qui s'expriment dans le lieu
- **L'hybridation** d'activités proposées
- **La convivialité**, le temps disponible pour écouter, la capacité à rassembler
- La liberté d'initiative, le goût du risque et de **l'expérimentation**
- Les **spécificités liées au lieu** : sa beauté, sa capacité d'accueil hors du commun, son caractère souple/modulable



On retrouve ici l'ensemble des éléments caractéristiques de la définition d'un tiers-lieu. Ce sont par ailleurs les mêmes caractéristiques que celles mises en avant par les artistes interrogé.e.s.

Nous sommes identifiés sur le territoire comme une "plateforme" capable de coordonner des énergies de divers horizons.

Le Galpon (71)

Le croisement des différents publics qui font émerger de nouveaux projets et de nouveaux partenariats.

Rézo'Fêt'Art (21)

Au regard de notre territoire rural et au désert culturel environnant, notre lieu est singulier.

La Pimenterie (71)

Tiers-lieux et droits culturels

- **80% des répondants disent participer à la mise en œuvre** des droits culturels
- Parmi ceux-ci, **4 structures font explicitement référence à la notion de droits culturels** en citant les droits humains, l'expression de tous, la prise en compte et le respect des identités, le recours à des espaces pour "faire avec" et permettre à chacun·e d'être tour à tour acteur·rice et spectateur·rice.
- Les 11 autres évoquent principalement les questions d'éducation populaire, d'éducation artistique et culturelle, de démocratisation culturelle et d'accès aux patrimoines culturels, ou encore la diversité de leurs propositions et l'accueil, et la participation libre.



© Pierre Acobas - La pimenterie

Oui, dans le sens où ce projet participe à l'écriture d'une histoire commune du territoire et de ses habitant.es, qu'il permet la rencontre et l'échange, la découverte et l'empuïssement, la réflexion collective.

Le Colombier des arts (39)



Tiers-lieux et droits culturels

DROITS CULTURELS : DÉFINITIONS

" DROITS POUR UNE PERSONNE DE CHOISIR ET D'EXPRIMER SON IDENTITÉ EN ACCÉDANT, PRATIQUANT ET CONTRIBUANT À DES RÉFÉRENCES CULTURELLES PERÇUES COMME AUTANT DE RESSOURCES NÉCESSAIRES À SON PROCESSUS D'IDENTIFICATION, DE COMMUNICATION ET DE CRÉATION. » *



* Patrice
Reyer-Bonth

UN CHANGEMENT DE PARADIGME ?!

DES ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS.

DES POLITIQUES SECTORIELLES
(PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE)
ET SEGMENTÉES (DIFFUSION, CRÉATION...)

UNE POLITIQUE DE L'OFFRE CULTURELLE
QUE LES PERSONNES PEUVENT CHOISIR.

UNE POLITIQUE DE LA MARQUE
ET DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE.

DES ACTEURS CULTURELS PRESCRIPTEURS
ET POURVOYEURS D'OFFRE CULTURELLE.

UNE POLITIQUE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS
À VOCATION RAYONNANTE.

DES MODES DE VIE, DES MANIÈRES D'HABITER UN
ESPACE, DES CUISINES, DES TRADITIONS...

UNE POLITIQUE DE LA RELATION.

DES PERSONNES PORTEUSES D'UN
POTENTIEL CRÉATIF.

UNE AUTRE FAÇON D'ABORDER LES
RÉCITS DU TERRITOIRE, EN PRENANT
EN COMPTE LES MULTIPLES VOIX
D'IDENTIFICATION À UN TERRITOIRE.

DES ANIMATEURS DE LA DIGNITÉ DE TOUTES LES
EXPRESSIONS.

UN LABORATOIRE DES COOPÉRATIONS.

Source : Observatoire des Politiques Culturelles

Sur la question de l'éducation populaire

75% des répondants (18/24) disent s'inscrire dans une démarche d'éducation populaire dans la mesure où :

- Ils proposent des espaces de participation, d'expression et d'apprentissage
- Ils expérimentent concrètement le vivre-ensemble, de nouvelles manières de s'organiser
- Ils utilisent la culture et les pratiques artistiques comme prétexte pour parvenir à proposer du savoir et de la connaissance de l'autre et ainsi susciter l'échange, impliquer les habitants dans des projets, développer l'émancipation et l'autonomie de tous·te·s par le vivre ensemble



“Nous définissons l'éducation populaire comme : Apprendre en faisant ensemble”.

La bricole L'imprimerie

Le faire et penser ensemble à l'échelle de notre territoire est essentiel dans les actions que nous menons.

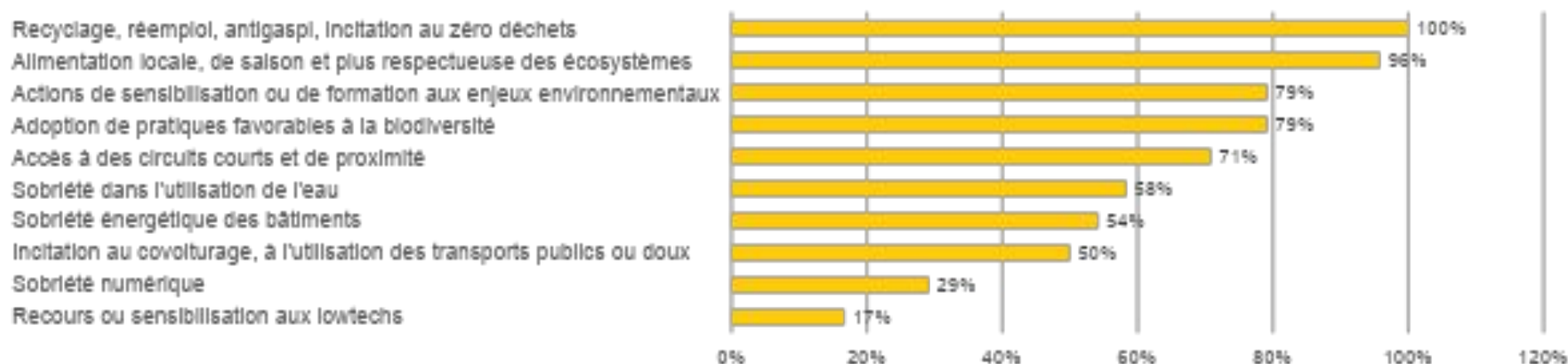
Le Galpon - 71



Sur l'engagement environnemental

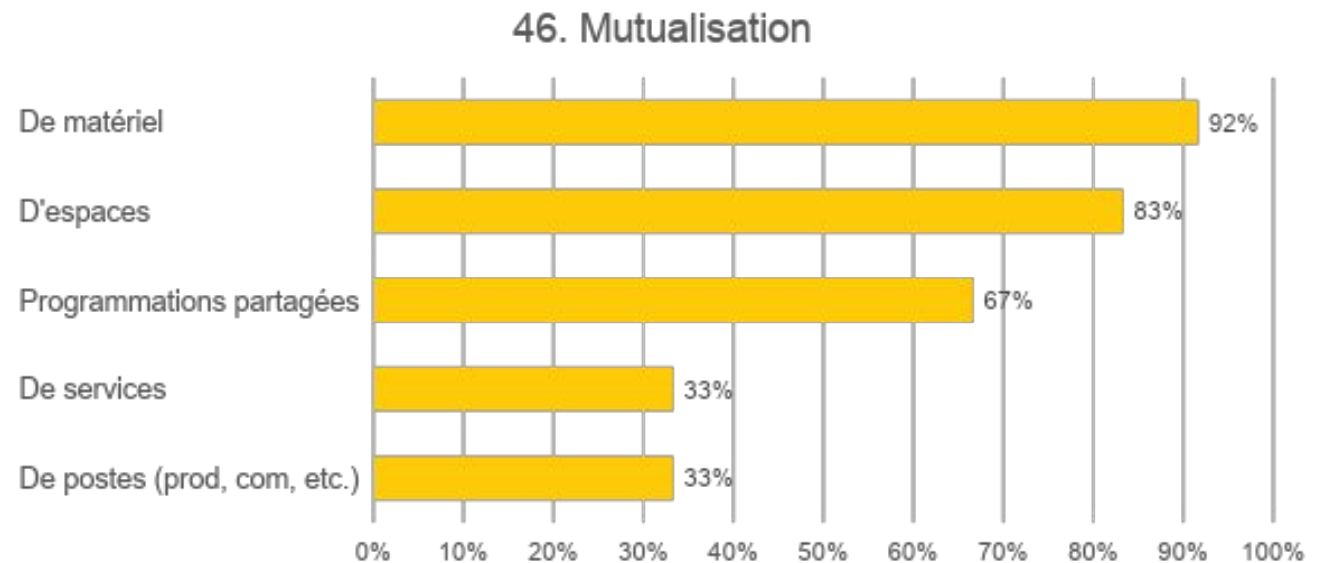
- Le Ministère de l'Ecologie identifie les tiers-lieux comme un pivot de la transition. Conscients des enjeux, il n'est pas surprenant de constater que tous les lieux interrogés dans notre enquête disent avoir un engagement particulier (expérimentation d'un jardin-forêt, accompagnement à la transition écologique du secteur culturel, repairs-cafés, etc.).
- Il est difficile d'analyser, avec une seule question, le pouvoir de transformation qu'ont ces lieux sur les usager·ère·s et le territoire. Ce que nous apprennent néanmoins ces réponses, c'est que certains engagements peinent à être tenus (sobriété numérique, énergétique, de l'eau en particulier), supposant peut-être que **ces thématiques mériteraient davantage de soutien et d'accompagnement.**

45. Engagements environnementaux

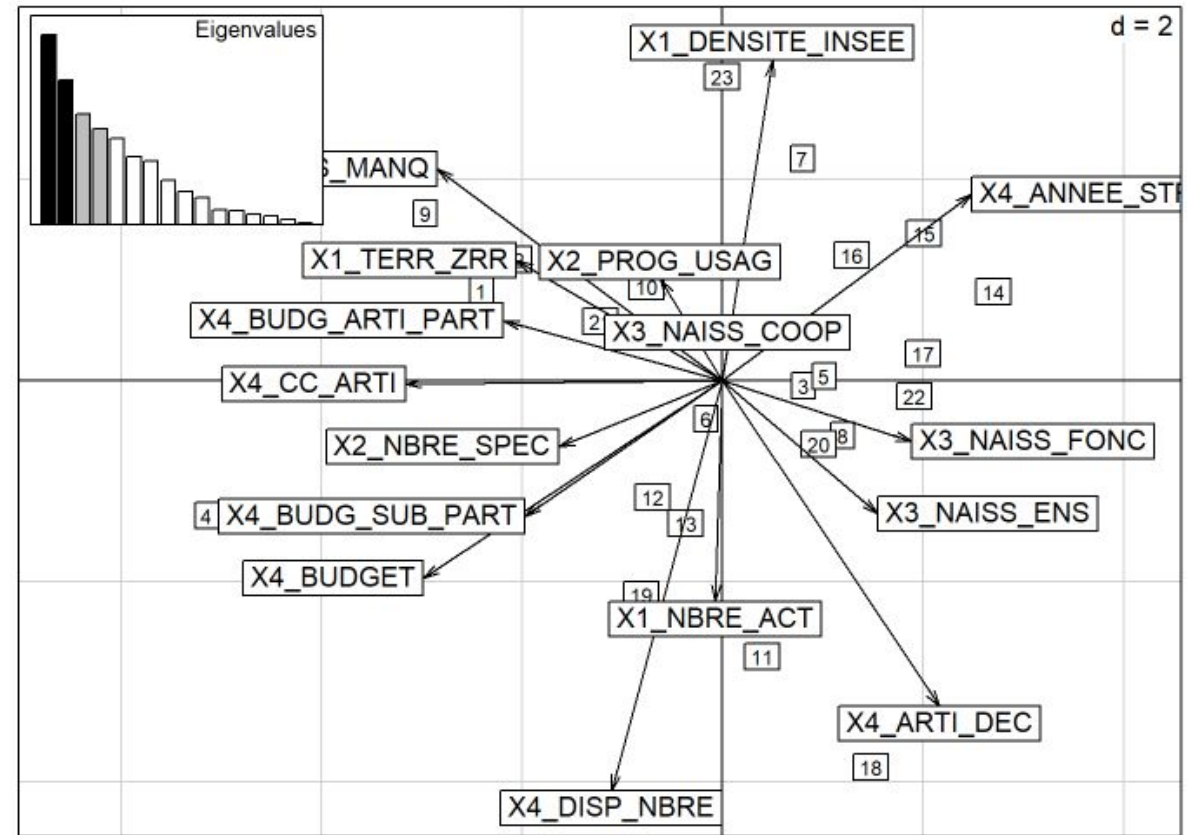


Sur la mutualisation

- La mutualisation est une mise en commun, entre plusieurs acteur·rice·s, de compétences ou de moyens logistiques et matériels. Et ce sont bien ces derniers qui font le plus l'objet de partenariats.
- **33% des structures parviennent, néanmoins, à mutualiser des postes ou des services.**
- La mutualisation peut aussi relever de certaines formes de coopérations dans lesquelles des problématiques communes (ex : la programmation) trouvent une réponse par des moyens collectifs, le plus souvent dans les buts d'améliorer la qualité des actions menées, mais aussi d'en réduire les coûts (notamment les coûts de transports pour ce qui est de la programmation).
- Des actions de mutualisation sont principalement opérées avec des associations d'hyper proximité, qu'elles soient culturelles ou non. Plusieurs répondants ont également mentionné les structures sociales et médico-sociales, les structures d'insertion professionnelle, les établissements scolaires ou encore les collectivités territoriales.



Analyse multifactorielle INRAE



Analyse multifactorielle par INRAE

Pourquoi une analyse statistique ?

- Pour mieux apprécier la diversité des lieux, pour regarder “autrement”
- Pour proposer des moyennes “pertinentes”
- Pour mieux cibler un éventuel accompagnement / soutien

C'est quoi une analyse multifactorielle ?

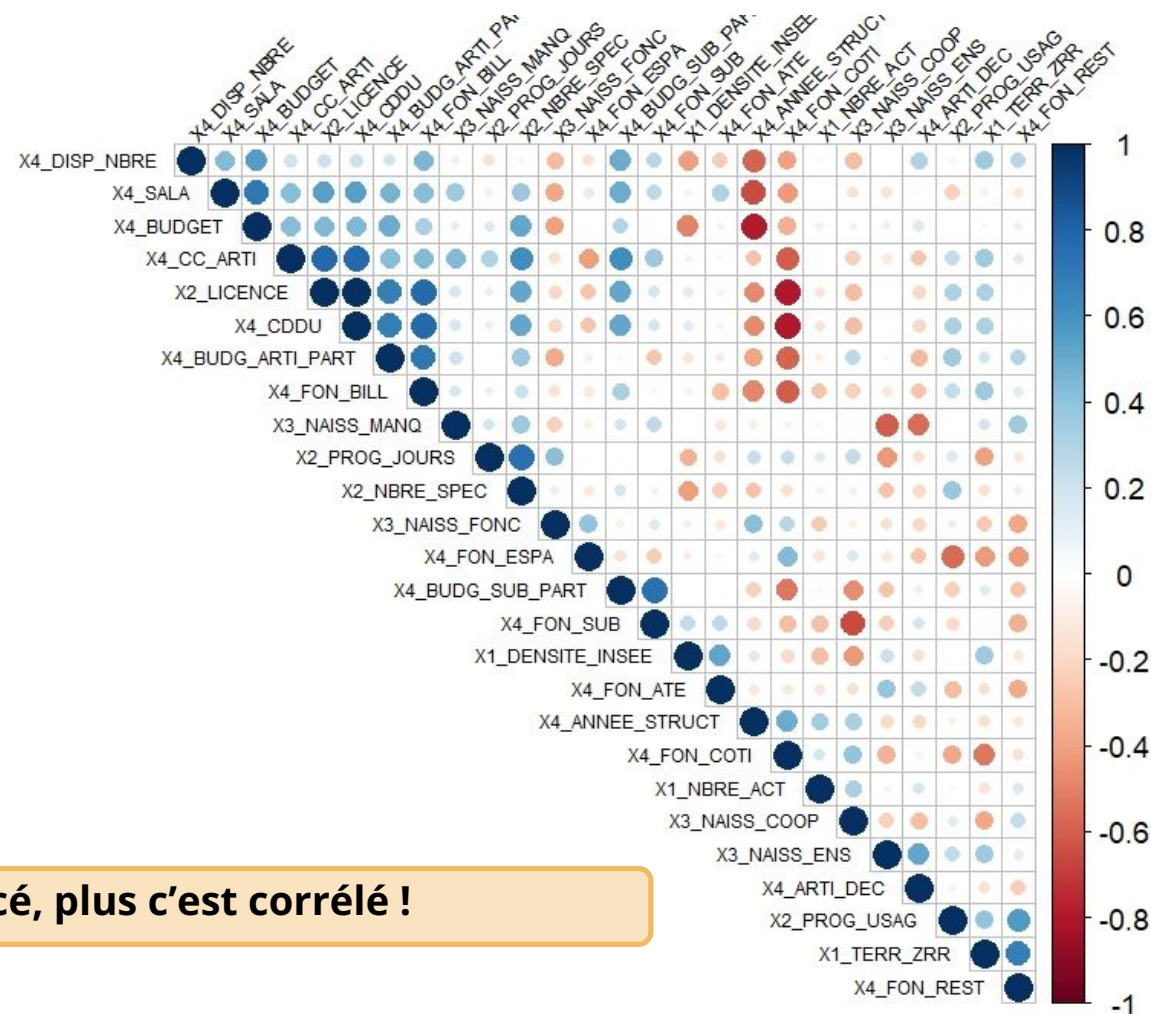
- Une analyse statistique qui mélange des variables quantitatives (ex : le nombre de salariés) et qualitatives (ex : le statut juridique)
- Une analyse qui permet de représenter visuellement les lieux qui présentent le plus de similitudes entre eux
- Une analyse qui permet de mettre en évidence des regroupements.

Analyse multifactorielle par INRAE

Une première analyse a montré de **très fortes corrélations** entre certaines données. Par exemple :

- Le budget annuel / le nombre de salarié·e·s
- Le nombre de jours de programmation / le nombre annuel de spectateur·rice·s
- Le fait de détenir une licence d'entrepreneur du spectacle, d'être soumis à la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, d'employer des intermittent·e·s

Plus c'est foncé, plus c'est corrélé !

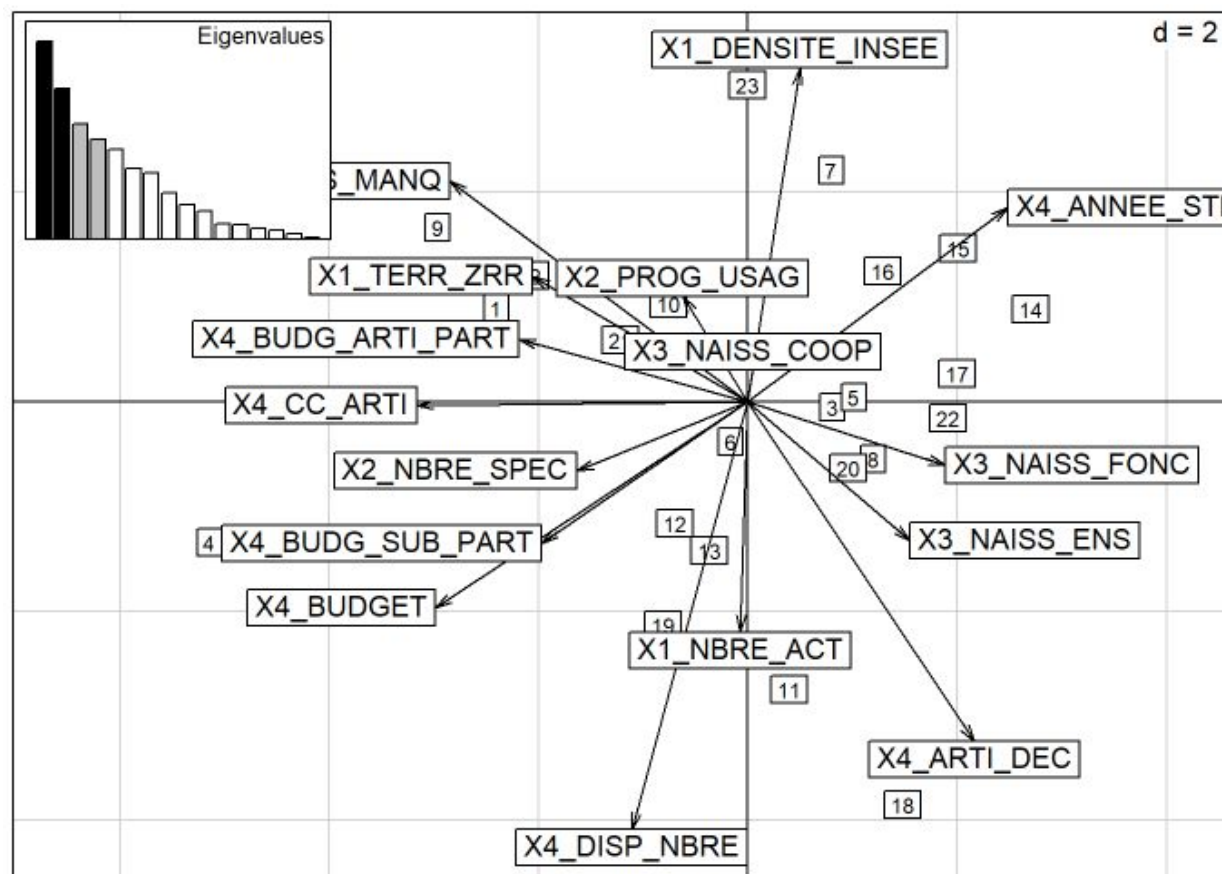


Données utilisées

VARIABLE	SIGNIFICATION	VARIABLE	SIGNIFICATION
1_DENSITE_INSEE	Densité de population	3_NAISS_FONC	Principale raison de la naissance du projet : d'une opportunité foncière
1_NBRE_ACT	Nombre d'activités et services	4_ANNEE_STRUCT	En quelle année a été créée la structure ?
1_TERR_ZRR	Lieux localisés dans les zones de revitalisation rurale	4_CC_ARTI	Lieux qui dépendent de la convention collective du spectacle vivant
2_PROG_USAG	Les usager·ère·s / habitant·e·s sont-ils associé·e·s à la programmation artistique ?	4_DISP_NBRE	Nombre d'agréments ou labels
2_NBRE_SPEC	Nombre de spectateur·rice·s sur une année	4_ARTI_DEC	Des artistes participent-ils à la gouvernance de l'association ?
3_NAISS_MANQ	Principale raison de la naissance du projet : un manque sur le territoire	4_BUDGET	Pouvez-vous indiquer le budget global 2023 de votre structure ?
3_NAISS_ENS	Principale raison de la naissance du projet : l'envie de faire ensemble au sein d'un collectif	4_BUDG_SUB_PART	% de financements publics (variable créée a posteriori)
3_NAISS_COOP	Principale raison de la naissance du projet : volonté de coopérer avec d'autres acteurs du territoire	4_BUDG_ARTI_PART	% de budget artistique (variable créée a posteriori)

L'absence de certaines réponses (aux questions budgétaires) a dû amener le chercheur à "lisser" certaines données et à exclure un lieu du jeu de données

Représentation graphique



Les variables (données) sont représentées sous la forme de flèches directionnelles. Les numéros correspondent aux 23 lieux analysés. **Les lieux les plus proches les uns des autres partagent des similitudes** plus fortes qu'avec ceux desquels ils sont éloignés.

Leurs similitudes sont à rapprocher des flèches directionnelles proches desquelles ils sont situés.

Complémentaire de cette analyse multifactorielle, nous avons pu procéder à des **regroupements** (par dendrogramme)

Il organise les données ou les lieux (ici les lieux) en arborescence en fonction de leurs similitudes. Ce qui permet dans notre cas de dégager **4 groupes**.

Groupe 1 : Les lieux culturels expérimentés

- Ils sont nés d'un manque sur le territoire
- Tous sont situés dans des territoires ruraux (ZRR)
- Leurs modèles économiques sont plutôt expérimentés
- Ce sont des structures anciennes créées en moyenne autour de 2002
- Ils regardent la culture de façon professionnelle, avec les codes du secteur : ils possèdent tous plusieurs licences d'entrepreneur du spectacle, accueillent régulièrement des résidences bien qu'ils ne soient pas toujours financés spécifiquement pour le faire. Ils cumulent généralement plusieurs agréments / labels.
- Ils donnent peu de place à la pratique amateur et n'ont pas d'activité de création artistique ; les artistes ne sont généralement pas associé·e·s à leur gouvernance.
- Des lieux culturels avant d'être des tiers-lieux ?

- Nombre moyen de salarié·e·s : 4,2
- Budget moyen : 420 000 euros
- Part de propositions artistiques faisant l'objet d'entrées payantes : 72%
- Part de subventions publiques : 50%
- Part du budget dédié aux activités artistiques : 40%

Groupe 2 : Les lieux d'expérimentation sociale

- Ils naissent de la volonté de faire ensemble
- Ils sont majoritairement en zone rurale
- Des modèles qui tiennent grâce à l'implication de nombreux·ses bénévoles
- Ils ont tous des artistes au pilotage
- Les usager·ère·s sont associé·e·s à la programmation artistique
- Ont des activités culturelles professionnelles mais pas que,...
- Ils donnent une place importante à la pratique amateur
- Ils pratiquent tous l'entrée à prix libre
- Ce sont des lieux d'expérimentation qui placent la participation des citoyen·ne·s au coeur de leur action

- Nombre moyen de salarié·e·s : 1,6
- Budget moyen : 155 000 euros
- Part de propositions artistiques faisant l'objet d'entrées payantes : 14%
- Part de subventions publiques : 24%
- Part du budget dédié aux activités artistiques : 14%

Groupe 3 : Les micro-lieux culturels en devenir

- Ils sont tous nés d'un manque sur le territoire
- Ils sont plutôt "petits" et récents (moyenne : 2019)
- Ils proposent peu d'activités hors les murs, laissant supposer qu'ils ont d'abord besoin de structurer et d'animer leur propre lieu (animent souvent un café associatif)
- Ils occupent pour la plupart leur lieu à titre gracieux pour un temps court et ont donc des enjeux de pérennisation de leur lieu
- Leur budget est limité avec peu de subventions
- Ils n'emploient a priori que peu de salarié·e·s , et pas d'intermittent·e
- Ils sont peu implantés dans des dynamiques de réseau

- Nombre moyen de salarié·e·s : 0,8
- Budget moyen : 77 000 euros
- Part de propositions artistiques faisant l'objet d'entrées payantes : 17%
- Part de subventions publiques : 22%
- Part du budget dédié aux activités artistiques : 15%

Groupe 4 : Les fabriques culturelles de territoire

- Ce sont presque tous des lieux urbains
- Ils ne sont pas nécessairement construits sur des pratiques culturelles et artistiques fortes (pas de licence d'entrepreneur de spectacles...).
- Ils soutiennent les artistes et l'écosystème local et disposent d'un fort ancrage territorial : ce sont des lieux ressources essentiels pour la vitalité de la filière culturelle.
- Ils ont de nombreux·ses adhérent·e·s, participent à la mise en réseau des acteurs locaux, et proposent à ce titre beaucoup d'actions hors les murs
- Ils sont généralement labellisés ou bénéficient de dispositifs de soutien (en particulier fabriques de territoire)

- Nombre moyen de salarié·e·s : 4,6
- Budget moyen : 330 000 euros
- Part de subventions publiques : 61%
- Part de propositions artistiques faisant l'objet d'entrées payantes : 18%
- Part du budget dédié aux activités artistiques : 5%

Enjeux et recommandations



Ce qui fait commun entre tous !



© La Pimenterie

**Ce sont des lieux qui se situent
"en lisière du monde culturel" par :**

- leur volonté d'incarner d'autres manières de faire ensemble,
- le soin qu'ils mettent à poser un autre regard sur la société (dimension transformatrice),
- la capacité qu'ils ont à "faire culture autrement" en plaçant au cœur de leurs actions les droits culturels et l'éducation populaire
- leur caractère modulable, réactif et agile
- leur capacité à être des lieux ressources pour les artistes et plus globalement l'ensemble du secteur culturel et artistique.

Les enjeux pour les prochaines années selon les collectifs

Ce qui les rend optimiste

- La présence et les encouragements du public / des habitant·e·s
- L'ancrage et la dynamique collective qui se crée autour du projet
- Le sentiment d'utilité
- Les témoignages de reconnaissance des partenaires

Ce qui les rend pessimiste

- Le **contexte de crise sociale, économique et politique**. *A noter que l'étude s'est tenue en plein contexte d'élections législatives suite à la dissolution anticipée de l'AN par le Président.*
- Le risque **d'arrêt de leur activités** et d'**épuisement de leurs équipes** que ce soit des salarié·e·s ou des membres de leurs CA
- Le manque de compréhension portant sur les **nouvelles modalités de construction des politiques publiques**.

Les enjeux pour les prochaines années selon les collectifs

- **Stabiliser le modèle économique** pour permettre aux collectifs de se concentrer sur leur coeur d'activités au bénéfice des territoires ; avec des conventions pluriannuelles d'objectifs multifinanceurs (Etat, Région, ComCom, Commune) ; en allant à la recherche de financements privés
- **Pérenniser et développer le projet** en stabilisant l'équipe salariée (consolidation et/ou création d'emplois en particulier sur les postes de coordination, régisseur·euse, chargé·e de programmation, de communication), en trouvant un lieu pérenne pour accueillir le projet ou encore en se structurant autour d'un agrément ou d'un label
- **Améliorer les conditions de travail et d'accueil** : augmentation des salaires, diminution du temps de travail, externalisation de certaines tâches telles que la clôture des comptes ou même le ménage du lieu, mises aux normes ERP
- **Poursuivre la mobilisation et renouveler l'équipe de bénévoles**
- **Continuer à diversifier les publics** et d'aller à la rencontre de la population

Focus sur les contraintes financières des lieux

- Des **projets hybrides souvent mal compris**, peu adaptés aux attentes des **financeurs** qui n'ont pas de ligne de financement en particulier pour les "petits lieux", qui refusent de financer la structure sur plusieurs activités différentes, mettant en évidence leur fonctionnement en "silo"
- Une **logique d'appels à projet** qui se substitue aux subventions, ne finançant souvent pas le fonctionnement et obligeant les structures à faire évoluer le projet selon les attentes des financeurs : ils créent une forme d'injonction à l'innovation. Ils génèrent une gestion administrative lourde ne serait-ce que par rapport au temps nécessaire pour identifier et répondre à l'AAP et obligent à plus de professionnalisation. Ils mettent en concurrence des structures qui gagneraient souvent à coopérer entre elles.
- La **diminution des dotations** et **l'absence de financements pluriannuels** qui fragilise et rend les prévisions à long terme difficiles
- Des difficultés à trouver des fonds pour la **réhabilitation** et la **mise aux normes** des lieux

Recommandations pour l'avenir ...

En analysant les contraintes énoncées par les collectifs ayant répondu à cette enquête, on ne peut que plébisciter l'ensemble des recommandations émises tout récemment par la Fondation Jean Jaurès dans son [rapport](#), publié en Août 2024 « *Quelle politique publique en faveur des tiers-lieux culturels en milieu rural ?* » à savoir :

1. **Eviter toute politique de labellisation et cahier des charges uniformes** à destination des tiers-lieux culturels en milieu rural
2. **Structurer une politique publique en créant un levier financier** en faveur des tiers-lieux culturels en milieu rural
3. **Etablir un conventionnement pluriannuel** après évaluation, en y intégrant les collectivités territoriales volontaires
4. **Réserver ce conventionnement aux projets servant l'intérêt général** et actant le principe d'une lucrativité limitée
5. **Placer le pilotage de l'accompagnement financier sous l'égide de l'ANCT**, dans le cadre d'une coopération étroite avec le ministère de la Culture, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le GIP France Tiers-Lieux

Les besoins d'accompagnement et formation

D'un point de vue général

- Travailler l'implication des membres dans le projet
- Sensibiliser et accompagner les collectifs à la gouvernance partagée et aux logiques de contributions
- Accompagner à la mise en œuvre des droits culturels
- Accompagner la fonction employeur sur l'amélioration des conditions de travail
- Travailler sur l'engagement environnemental et la sobriété
- Évaluer / mesurer les effets du projet d'un point de vue qualitatif

Sur les questions liées aux activités culturelles et artistiques

- Professionnalisation des lieux sur l'accueil d'artistes (résidence, licence, modalités de rémunération des artistes, etc.)
- Mutualisation d'emplois
- Accès aux dispositifs d'aide et de soutien aux activités du lieu (exemple du GIP Café-culture)

** Ces besoins ne sont pas partagés pour l'ensemble des lieux, ni exhaustifs, ils sont le reflet de notre analyse au regard des réponses aux questions*

Comment poursuivre le travail engagé ?

Les entretiens menés par les tiers-lieux auprès des artistes ont mis en évidence l'intérêt de **poursuivre des actions entre acteurs de l'écosystème, dans une logique de « pairs-à-pairs »**. Cela permet d'ajuster le projet selon les besoins identifiés et de bénéficier d'une forme de reconnaissance, d'un regard bienveillant et encourageant sur son propre projet. C'est important pour continuer de susciter de la motivation et de la créativité, et pourquoi pas trouver des solutions conjointes !

Ainsi nous formulons les recommandations suivantes:

1. Poursuivre les actions engagées au sein du **groupe de pairs "culture"** conduit par Tiers-lieux BFC
2. Développer des actions de **compagnonnage**, de **codéveloppement**, d'**inter-formation** voire d'**analyse de pratique** entre acteurs
3. Aller plus loin en proposant une **recherche-action** qui mette au cœur de la démarche les tiers-lieux, en tant que lieux ressources de leur territoire, en allant à la rencontre des usager·ère·s de ces lieux

